

CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMPTE RENDU DE LA SEANCE DU 25 SEPTEMBRE 2018

Le 25 septembre 2018 à 17 heures 30, le Conseil communautaire de la Communauté d'Agglomération du Bassin d'Arcachon Nord dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Salle du Domaine des Colonies à Andernos-les-Bains, sous la présidence de M. Bruno LAFON.

<i>Date de la convocation :</i>	19 septembre 2018
<i>Nombre de Conseillers en exercice :</i>	36
<i>Présents</i>	: 26
<i>Votants</i>	: 31

Membres présents :

M. LAFON, Mme LE YONDRE, M. PERRIERE, M. PAIN, M. BAUDY, M. ROSAZZA, M. SAMMARCELLI, Mme COMTE, M. CHAUVET, M. TREUTENAERE, M. CAZENEUVE, Mme PALLET, M. DEBELLEIX, Mme C. CASAUX, M. POCARD, Mme BANOS, Mme A. CAZAUX, M. DEVOS, M. OCHOA, Mme JUDEL, M. COURMONTAGNE, Mme MOYEN-DUPUCH, M. MARTINEZ, Mme CARMOUSE, M. BAGNERES, M. LASSERRE

Pouvoirs : Mme DESTOUESSE à M. PERRIERE
M. DUBOURDIEU à Mme C. CASAUX
Mme GARNUNG à M. POCARD
M. BELLIARD à Mme BANOS
Mme MARTIN à M. BAUDY

Membres absents : Mme LARRUE
Mme MINVIELLE
M. ROMAN
Mme CAZENTRE-FILLASTRE
M. FILLASTRE

Secrétaire de séance : M. DEVOS

ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE
(RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

78-2018) Installation de Madame Amanda JUDEL au sein du Conseil communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE de l'installation de Mme Amanda JUDEL en son sein.

79-2018) Installation de Monsieur Jean-Pierre FILLASTRE au sein du Conseil communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PREND ACTE de l'installation de M. Jean-Pierre FILLASTRE en son sein.

FINANCES **(RAPPORTEUR : Mme LE YONDRE)**

80-2018) Approbation des Attributions de Compensation (AC)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- ***ACTE le montant des rôles supplémentaires de 2016 encaissés sur l'exercice 2017 ainsi qu'il suit :***

	CFE	IFER	TASCOM	TOTAL
<i>Andernos</i>	<i>807</i>			<i>807</i>
<i>Arès</i>	<i>330</i>		<i>6 799</i>	<i>7 129</i>
<i>Audenge</i>	<i>437</i>			<i>437</i>
<i>Biganos</i>		<i>96 578</i>		<i>96 578</i>
<i>Lanton</i>	<i>245</i>			<i>245</i>
<i>Lège-Cap Ferret</i>				<i>0</i>
<i>Marcheprime</i>				<i>0</i>
<i>Mios</i>	<i>26 280</i>			<i>26 280</i>
<i>TOTAL</i>	<i>28 099</i>	<i>96 578</i>	<i>6 799</i>	<i>131 476</i>

- **APPROUVE** le montant des attributions de compensation de 2018, ainsi qu'il suit :

	Montant en €
Andernos-les-Bains	1 161 131
Arès	727 334
Audenge	208 865
Biganos	3 505 788
Lanton	319 847
Lège-Cap Ferret	1 748 761
Marcheprime	190 196
Mios	679 838
<u>TOTAL</u>	<u>8 542 567</u>

- **ACTE** que les corrections relatives aux attributions de compensation de 2017 d'un montant de 131 476 € feront l'objet d'un paiement unique sur l'exercice 2018 ;
- **ACTE** du versement par douzièmes successifs des nouvelles attributions de compensation au titre de 2018 ;
- **HABILITE** le Président à signer toute pièce à intervenir dans ce dossier.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

81-2018) Détermination du coefficient de modulation de la Taxe sur les Surfaces Commerciales (TASCOM)

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **DECIDE** d'appliquer un coefficient de modulation de la TASCOM de 1,15 à compter de l'exercice 2019 ;
- **AUTORISE** le Président à signer tout document relatif à ce dossier.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

82-2018) Budget principal de la COBAN - Décision Modificative n° 1 – Exercice 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du Budget Principal pour l'année 2018, comme indiqué ci-dessus.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

83-2018) Budget annexe des Transports de la COBAN – Décision Modificative n° 1 – Exercice 2018

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire APPROUVE la Décision Modificative n° 1 du Budget Annexe des Transports pour l'année 2018, comme indiqué ci-dessus.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

84-2018) Taxation des friches commerciales sur 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARRETE** la liste des adresses des biens concernés selon le détail ci-après :
 - ⇒ **Etablissement 1 sis, 1 rue Gutenberg - 33380 BIGANOS**
 - ⇒ **Etablissement 2 sis, 515 rue Gustave Eiffel - 33380 BIGANOS**
 - ⇒ **Etablissement 3 sis 15, place du Huit mai 1945 - 33380 MIOS**
 - ⇒ **Etablissement 4 sis 7, avenue du Val de Leyre - 33380 MIOS**
 - ⇒ **Etablissement 5 sis 6024, Samba - 33380 MIOS**

- **AUTORISE** le Président à communiquer cette liste aux services de la **Direction Générale des Finances Publiques.**

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

GESTION DES MILIEUX AQUATIQUES ET PREVENTION DES INONDATIONS (GEMAPI) (RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

85-2018) Fixation du produit de la taxe Gestion des Milieux Aquatiques et Prévention des Inondations (GEMAPI) au titre de l'année 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ARRETE** le produit de 2019 de la taxe pour la Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) à 100 000 € ;
- **HABILITE** le Président à signer toute pièce relative à ce dossier ;
- **CHARGE** le Président de notifier cette décision aux Services préfectoraux et fiscaux.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

ADMINISTRATION GENERALE ET JURIDIQUE (RAPPORTEUR : M. PERRIERE)

86-2018) Marché de « Transport à la demande » – Autorisation de lancement d'une procédure d'appel d'offres et autorisation de signature du marché

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président de la COBAN à engager une procédure de passation de marché par appel d'offres,
- **AUTORISE** le Président de la COBAN à signer le marché de prestation de service avec l'attributaire désigné par la Commission d'Appel d'Offres.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

87-2018) Commission « Prospectives territoriales » - Election d'un membre suppléant pour la Commune d'Andernos-les-Bains

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire PROCÈDE, à mains levées, à l'élection du membre suppléant destiné à pourvoir au siège de la Commission « Prospectives territoriales », à savoir :

- **M. Jean-Marie DUCAMIN : Suppléant**

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

DEVELOPPEMENT ET PROMOTION ECONOMIQUE **(RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)**

88-2018) Acquisition d'une parcelle de 4 700 m² dans le Parc d'Activité d'Audenge en vue d'un projet d'immobilier d'entreprise - Autorisation de signature de l'acte de vente

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE le Président à signer l'acte de vente notarié avec la société Atlantique Gascogne pour l'acquisition d'un lot de 4 700 m² d'un montant de 258 500 € et toute pièce à intervenir ;**
- **AUTORISE le Président à engager les dépenses induites par cette acquisition incluant les frais notariés, de bornage et de provisions pour charges et dégradation.**

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

ENVIRONNEMENT, DEVELOPPEMENT DURABLE ET CADRE DE VIE **(RAPPORTEUR : M. BAUDY)**

89-2018) Marché pour le traitement du tout-venant et des gravats issus des déchèteries de la COBAN – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE le Président à signer lesdits accords-cadres à bons de commande ainsi que tout autre acte s'y rapportant y compris toute modification en cours d'exécution.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

90-2018) Marché de collecte des points d'apport volontaire – Autorisation de signature

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire AUTORISE le Président à signer ledit marché ainsi que tout autre acte s'y rapportant.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

91-2018) Motion de soutien - Projet d'unité de méthanisation territoriale Equibio Pays de Buch

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire SE DECLARE favorable et exprime son soutien à la création d'une unité de méthanisation territoriale, par la société Equibio Pays de Buch portée par la société Cap Vert Energie, sur un foncier envisagé à proximité de la déchèterie de Mios.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

92-2018) Projet d'unité de méthanisation territoriale Equibio Pays de Buch – Action 39 du projet communautaire

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE** le Président à signer une promesse de bail emphytéotique avec la société Equibio Pays de Buch dont les conditions principales sont rappelées ci-après :
 - **Durée de la promesse de bail : 4 ans**
 - **Durée du bail : 30 ans**
 - **Surface : minimale 17 500 m² – Extensible à 27 500 m² au terme de la convention d'occupation consentie à la société Guintoli**
 - **Loyer : 2 000 € par an et par hectare**
 - **Conditions d'exercice de la levée d'option**
 - 1. Réalisation des démarches nécessaire à l'obtention de l'autorisation de défrichement**
 - 2. Réalisation des démarches nécessaire à l'obtention du Permis de construire**
 - 3. Réalisation des démarches nécessaire à l'obtention de l'autorisation ICPE**
 - 4. Réalisation des démarches relatives à l'obtention d'un ou plusieurs prêt(s) nécessaire(s) au financement de la construction de l'unité**
 - **Clause imposée par la COBAN : l'unité de méthanisation ne traitera pas les boues des stations d'épuration urbaine ou industrielles**
- **DECIDE** que tous les frais se rapportant à ce dossier (frais de bornage, document d'arpentage, notaire le cas échéant, etc.) soit à l'entière charge du preneur (bénéficiaire de la promesse de bail emphytéotique) ;
- **RAPPORTE** la délibération n° 44-2018 du 3 avril 2018 relative à l'autorisation de signature d'une promesse de bail emphytéotique pour l'implantation d'une unité de méthanisation.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

93-2018) Contrat avec l'éco-organisme Ecomobilier portant sur la reprise gratuite des Déchets d'Eléments d'Ameublement (DEA) – Période 2018-2023

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **AUTORISE le Président à signer le contrat transitoire ECOMOBILIER, ainsi que toutes autres pièces s'y rapportant ;**
- **AUTORISE le Président à signer le contrat ECOMOBILIER, ainsi que toutes autres pièces s'y rapportant.**

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

DEPLACEMENTS, TRANSPORTS (RAPPORTEUR : M. PERRIERE)

94-2018) Mission de définition d'un « Guichet unique de l'information de transport » à l'échelle du Pays Bassin d'Arcachon-Val de l'Eyre - Demandes de subvention LEADER et Région Nouvelle-Aquitaine

Mme BANOS ne prend pas part au vote à titre personnel.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **APPROUVE le principe de l'opération ainsi que son plan de financement ;**
- **AUTORISE Monsieur le Président à solliciter les subventions auprès du programme LEADER et de la Région Nouvelle Aquitaine, et à signer tout acte afférent à ce dossier.**

Vote

Pour : 30

Contre : 0

Abstention : 0

TOURISME (RAPPORTEUR : Mme LE YONDRE)

95-2018) Adoption des tarifs Taxe de Séjour à compter du 1^{er} janvier 2019

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire CONVIENT des éléments rapportés dans la délibération.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

RESSOURCES HUMAINES (RAPPORTEUR : Mme LE YONDRE)

96-2018) Modification du tableau des effectifs

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ACCEPTE** la création des postes ci-dessous au tableau des effectifs de la collectivité, à savoir :
 - o **Administrateur : un poste ;**
 - o **Technicien Principal de 2^{ème} classe : trois postes ;**
 - o **Agent de Maîtrise Principal : 1 poste ;**
 - o **Adjoint Technique Principal de 1^{ère} classe : deux postes.**

- **PRECISE** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2018 sous le compte « 012 » Charges du Personnel et article « 641 » Rémunération du Personnel.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

97-2018) Titres restaurant

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- **ACCORDE** les titres restaurant au personnel de la COBAN, intégrant une participation employeur établie à 60 % de la valeur du titre, soit à 5,43 € ; ce qui représente dans ces conditions, des titres d'une valeur faciale de 9,05 € ;

- **ETEND** le dispositif précité non seulement aux agents titulaires, mais également aux agents contractuels de droit public à condition qu'ils soient titrés d'un contrat de travail sur un emploi dit « permanent » d'une durée au moins équivalente à 6 mois.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

QUESTIONS DIVERSES (RAPPORTEUR : M. LE PRESIDENT)

- **Motion de soutien et d'encouragement de la COBAN à la pratique du vélo et des mobilités actives sur son territoire**

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire ADOPTE la motion de soutien et d'encouragement de la COBAN à la pratique du vélo et des mobilités actives sur son territoire.

Vote

Pour : 31

Contre : 0

Abstention : 0

- **Décisions du Président**

Fait à Andernos-les-Bains,

Le 27 septembre 2018

Le Président de la COBAN,



Bruno LAFON